

LES ENTREPRISES DE LA FILIERE CACAO-CHOCOLAT, ENGAGEES POUR UNE MEILLEURE REMUNERATION DES PRODUCTEURS DE CACAO

Dès le 1er octobre 2020 un « Living Income Differential » (LID) de 400 \$ la tonne, viendra s'ajouter au prix minimum payé aux producteurs de cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana. Les Présidents de ces 2 pays avaient en effet indiqué dès mai 2019, qu'ils ne vendraient plus de cacao en dessous de **2600 \$ CAF la tonne** sur la campagne 2020/2021.

UNE INITIATIVE SOUTENUE PAR LES ENTREPRISES DU SYNDICAT DU CHOCOLAT

Les entreprises du Syndicat du Chocolat soutiennent cet accord qui s'inscrit pleinement dans leur démarche engagée de longue date, d'amélioration de la durabilité de la filière.

En soutenant le LID, les entreprises du Syndicat du Chocolat s'engagent en faveur d'une meilleure rémunération des producteurs qui percevront ainsi un revenu issu de leur production qui leur permettra d'atteindre un niveau de vie décent.

Ce revenu complémentaire permettra également de soutenir la lutte contre le travail des enfants et la lutte contre la déforestation.

UNE MOBILISATION EN FAVEUR DE LA DURABILITE DE LA FILIERE CACAO-CHOCOLAT

Le Syndicat du Chocolat continue à travailler avec l'ensemble des acteurs de la filière : gouvernements, artisans chocolatiers, distributeurs et ONG pour améliorer la durabilité de la filière cacao : lutte contre la déforestation dans le cadre, notamment, de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Déforestation Importée (SNDI), préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, protection des enfants, autonomisation des femmes...

Patrick Poirrier, Président du Syndicat du Chocolat estime que « *chacun doit agir à son niveau pour que l'amélioration du niveau de vie des planteurs s'inscrive dans la durée et permette réellement de faire bouger les lignes* ». C'est pourquoi « *Nous appelons tous les acteurs de la filière à soutenir cette démarche initiée par les gouvernements de Côte d'Ivoire et du Ghana afin de garantir une économie cacaoyère durable* ».

Les entreprises, également engagées dans leurs propres initiatives de développement durable s'assurent que tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement reçoivent une rémunération équitable pour leurs contributions tout au long du parcours de production.

A propos du Syndicat du Chocolat : Le Syndicat du Chocolat regroupe 64 entreprises, de la PME familiale à la multinationale, qui produisent et commercialisent du chocolat. Il s'agit d'entreprises de première et deuxième transformation, fabricants de produits finis, réseaux de boutiques de chocolat ayant plus de 10 magasins. Créé il y a près d'un siècle et demi, le Syndicat du Chocolat représente 85% du secteur et plus de 30 000 emplois. Ses missions : accompagner les entreprises pour agir collectivement sur les grands enjeux sociétaux et environnementaux de la filière – notamment en matière de qualité produits - garantir la durabilité du chocolat et le promouvoir dans toute sa diversité auprès des consommateurs.

Contact Presse : Agence Les Marinières / Eléonore Kaba
06 81 39 04 65
eleonore@lesmarinieres.com